



Séance plénière du 06/06/2024

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 6 juin 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 26/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS

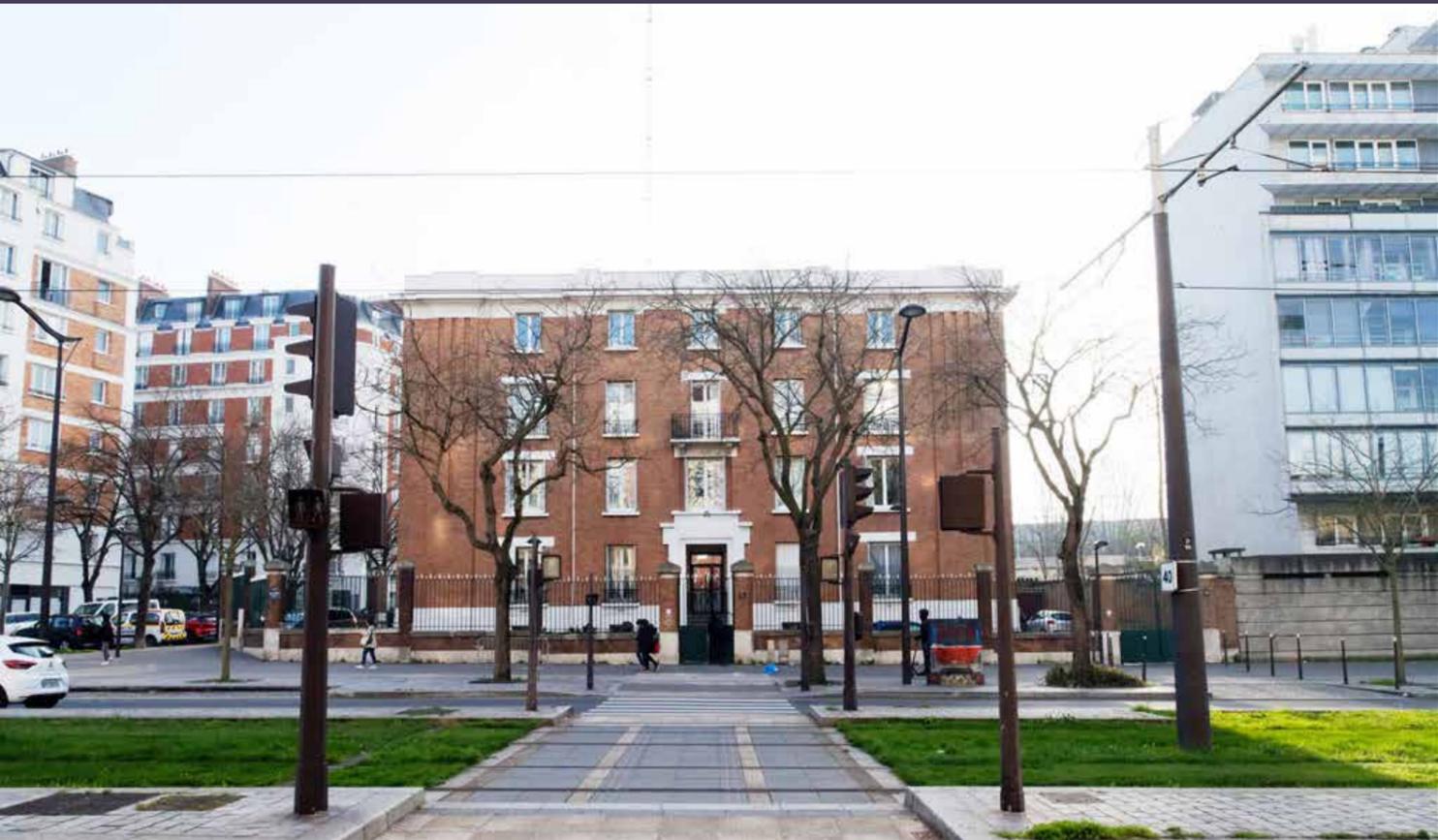
M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Ann-José Arlot, M. Thierry Balereau, M^{me} Laurence Bassières, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Karen Bowie M. Dominique Cercllet, M. Grégory Chaumet, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Léonore Dubois-Losserand, M^{me} Corinne Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Stéphane Lecler, M. Émile Meunier, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. René-François Bernard, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Philippe Prost.

Couverture : Charles Marville, photographe, *Rue Ventadour depuis la rue Thérèse*, entre 1865 et 1868 (Musée Carnavalet – Histoire de Paris).
Ci-contre : Vue aérienne, 10-12 boulevard Soult (12^e arr.), 1964 (© IGN).



10-12 boulevard Soult (12^e arr.)

FAISABILITÉ

Démolition totale d'un bureau de recrutement militaire des années 1930

PROTECTION

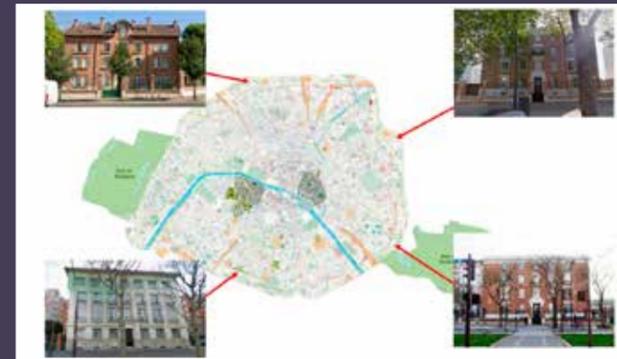
Aucune protection.

PRÉSENTATION

Situé à l'emplacement du bastion n° 6, ce bureau de recrutement militaire, sis 10-12 boulevard Soult, témoigne des réalisations du ministère de la Guerre après le déclassement de l'enceinte de Thiers. Il forme un ensemble homogène avec le bureau placé boulevard Bessières, déjà objet d'une étude en faisabilité similaire et présentée à la Commission du Vieux Paris en avril 2024, mais aussi avec ceux du boulevard Brune et du boulevard Mortier. Tous construits au cours des années 1930 à l'emplacement des anciennes fortifications, ces édifices modestes adoptent le style Art déco de leur époque ; ceux du boulevard Soult et du boulevard Mortier se présentent en outre comme de parfaits jumeaux.



Extrait du P.L.U.



Répartition des bureaux de recrutement militaire des années 1930 identifiés.



Plan du bastion n° 6, extrait du plan parcellaire municipal, 1891 (AD75).



Plan général de l'Exposition coloniale internationale de Paris, 1931 (BnF).



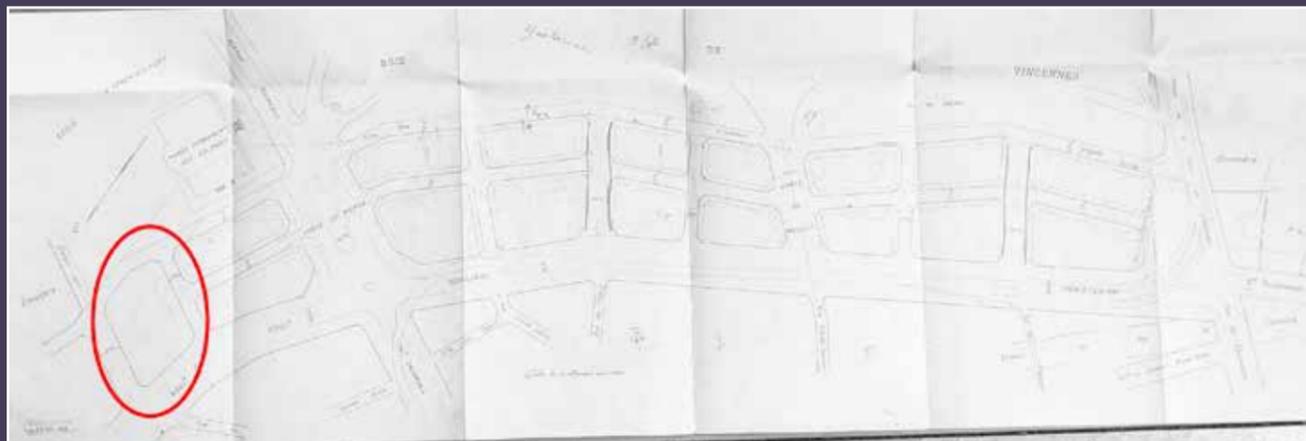
Vue aérienne du pavillon métropolitain d'Audoul, 1931 (© Roger-Viollet).

Face à l'évolution des techniques militaires, les fortifications de Thiers, édifiées entre 1840 et 1844 afin de ceinturer Paris et les communes alentour, sont en effet déclassées et la loi du 19 avril 1919 répartit les terrains ainsi libérés. Si la majorité de ces espaces vise à accueillir des Habitations à bon marché (HBM) ou des équipements publics, l'histoire de ce terrain est tout d'abord indissociable de l'Exposition coloniale de 1931, qui s'étend alors sur les bastions 4, 5, 6 et 7, à proximité du bois de Vincennes. Un immense Palais de la section métropolitaine, conçu par l'architecte Alfred Audoul (1891-1963), est notamment placé le long du boulevard Soult. Si des projets de conservation de ce morceau de bravoure de plus de 42 000 m² se multiplient dès 1930, les services techniques de la Ville poursuivent en parallèle leurs études pour le lotissement de ces anciens bastions. Déjà en 1931, la Ville de Paris s'engage ainsi à attribuer 5 600 m² du bastion 6 à l'Administration militaire.

Sur l'îlot défini, compris entre le boulevard Soult, la rue Ernest Lefébure, l'avenue Armand Rousseau et la rue de l'Amiral la Roncière le Noury, est édifié en 1934 un petit bureau de recrutement militaire, protégé par une clôture composée d'un mur bahut en béton et brique scandé de poteaux en briques et de grilles en ferronnerie. L'étude historique transmise par les porteurs de projet n'a pas

permis d'identifier son architecte, ni de retrouver ses plans d'origine. Situé au croisement du boulevard Soult et de la rue de l'Amiral La Roncière Le Noury, le pavillon, en brique et béton, est élevé sur cave d'un rez-de-chaussée surélevé et de trois étages surmontés d'un toit-terrasse. Il présente en façade un vocabulaire Art déco alliant briques rouges, appuis de fenêtres et linteaux en béton ou encore fins garde-corps en ferronnerie aux motifs géométriques. D'épais pilastres à calépinage de brique couronnés d'une imposante corniche achèvent d'ornementer le bâtiment. En intérieur, se retrouve encore aujourd'hui un sol en carreaux cassés colorés typique des années 1930, de même que l'escalier principal d'origine. Si la distribution initiale n'a pu être documentée, le rez-de-chaussée et les deux niveaux supérieurs étaient certainement dédiés au recrutement, quand le dernier niveau abritait probablement un ou plusieurs logements de fonction. Bien que le bâtiment soit peu remanié par la suite, les changements de distribution ont conduit à la suppression de son accès secondaire. Il accueille actuellement neuf logements, qui n'ont pu être visités par le DHAAP.

Après sa construction, des bâtiments provisoires de tailles modestes sont édifiés au cours des années 1950



Projet de lotissement, 1931 (AD75).



Vue aérienne présentant le pavillon au sein de son îlot, 1936 (© IGN).



Détail d'une carte postale présentant le pavillon depuis le boulevard Soult, s.d. [vers 1930-1940] (BHVP).



Vue de la façade arrière du pavillon, 2024 (© DHAAP /ML).



Détail d'un garde-corps, 2024 (© DHAAP /ML).



Clôture d'origine, à l'arrière, pilastre et corniche Art déco du pavillon, 2024 (© DHAAP /ML).



Carreaux cassés colorés et escalier d'origine, 2024 (© DHAAP / ML).

puis 1960 sur une partie du terrain, mais l'îlot reste largement inoccupé. Il n'a pas été possible à ce jour d'établir d'éventuels autres projets de construction de la part du ministère des Armées sur cet espace restant, mais, en 1955, l'État vend le surplus de l'îlot à la Ville de Paris, qui entreprend de lotir ce terrain laissé libre. En 1967 est ainsi élevée une école maternelle d'après les plans de l'architecte Jean Timmel (?-2006), quand un bâtiment d'habitation de huit étages est construit en 1988-1989 par l'architecte Jean-Paul Mauduit (1954-) pour la SAGI.

Le DHAAP a été contacté en février 2024 au sujet d'études en faisabilité pour les bureaux du boulevard Bessières et Soult et a, en ce sens, visité les sites en mars 2024. À la demande des porteurs de projet, la faisabilité du boulevard Bessières, plus avancée, a été présentée seule à la Commission du Vieux Paris lors de la séance d'avril 2024. À cette occasion, la Commission s'est fermement opposée à la démolition totale du bureau de recrutement. Concernant le boulevard Soult, l'ABF de secteur a déjà été contacté en 2022, le bureau de recrutement étant en co-visibilité directe avec le Palais de la Porte Dorée, protégé au titre des monuments historiques. Il a, dès cette date, émis un avis en pré-consultation défavorable à la démolition, sans toutefois s'opposer à une éventuelle

surélévation de deux à trois niveaux du bâtiment. Le DHAAP a depuis été recontacté en mai dernier, sur un projet de démolition totale du bâtiment, remplacé par un programme d'une cinquantaine de logements, prévus au sein d'un bâtiment à R+9.

DISCUSSION

Moïra Guilmart signale l'avis défavorable de l'ABF et fait le parallèle entre les bureaux de recrutement militaire de la ceinture et les pavillons de Ledoux au niveau de l'enceinte des Fermiers généraux. Bernard Gaudillère considère qu'il faut être logique avec la résolution précédente sur le boulevard Bessières et empêcher, ici aussi, l'émergence de bâtiments hauts. Corine Faugeron pense qu'il serait bien de conserver les quatre bureaux de recrutement existants sur les boulevards des Maréchaux. Géraldine Texier-Rideau juge pour sa part que c'est l'une des missions de la Commission du Vieux Paris que de préserver le paysage urbain ; la barrière des HBM est unique et il ne faut pas la morceler.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le



Vue de l'accès secondaire condamné, 2024 (© DHAAP / ML).



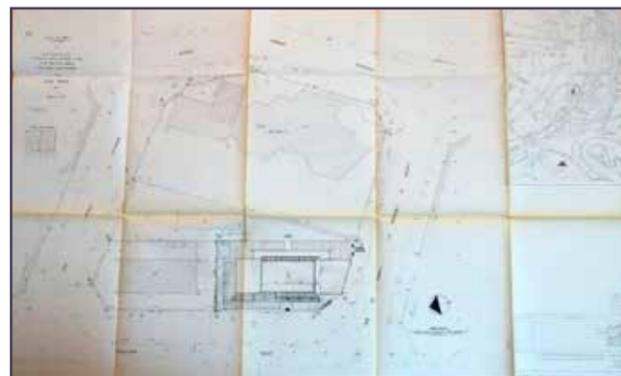
Vue aérienne montrant le bureau et deux bâtiments provisoires de construction légère, 1964 (© IGN).



projet de démolition complète de l'ancien bureau de recrutement militaire du 10-12 boulevard Sault. Comme pour le bâtiment du boulevard Bessières, examiné le 4 avril 2024, elle s'oppose fermement à la démolition de cet immeuble, qui présente un bon état de conservation et s'inscrit dans un ensemble architectural cohérent. Elle souligne la qualité du paysage urbain hérité de l'entre-deux-guerres à proximité de la Porte Dorée, qui ne saurait être altérée par la création d'un immeuble de neuf étages.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VM59 42.
- Jean-Louis COHEN, André LORTIE, *Des fortifs au périf*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2020 [1991].
- Guy LE HALLÉ, *Histoire des fortifications de Paris et leur extension en Île-de-France*, Le Coteau, Horvath Éditions, 1986.
- GRAHAL, *Immeuble 10-12 boulevard Sault, 2-4 rue Ernest Lefebure (Paris 12^e). Expertise historique et patrimoniale*, mai 2024.
- Pauline ROSSI, *L'Est parisien : genèse d'une reconquête (1919-1975)*, thèse sous la direction de Simon Texier et de Jean-Yves Andrieux, Sorbonne université, 2015.
- Pauline ROSSI, *L'Est parisien. Genèse d'une reconquête 1919-1975*, Rennes, PUR, 2023.



Lotissement progressif de la Ville de Paris : une école, du côté de l'avenue Rousseau, et un immeuble de logements, le long du boulevard Sault, 1989 (AD75).



Projet d'immeuble à R+9 en remplacement du bureau de recrutement (© Ministère des Armées / Nové).

18 boulevard Auguste Blanqui (13^e arr.)

FAISABILITÉ

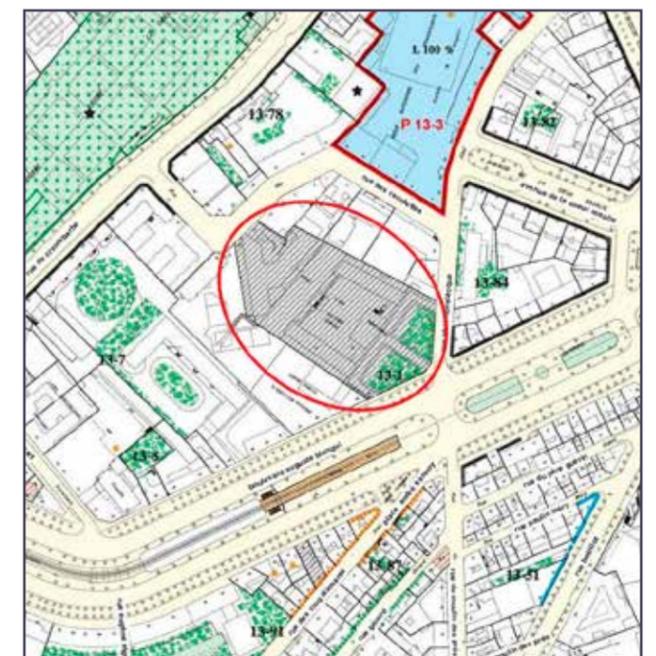
Mise en conformité incendie et en accessibilité de l'École Estienne

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du PLU : « École Municipale du Livre Estienne fondée à la fin du XIX^e siècle. Les bâtiments disposés en U en briques polychromes sur le boulevard Auguste Blanqui ont été réalisés en 1896 par l'architecte Samuel Menjot de Dammartin sur commande de la Ville de Paris. Sur la rue des Reculettes, la cour est fermée par un bâtiment en béton dont l'avant-corps est orné de bas-reliefs de style Art déco évoquant les métiers du livre et des arts graphiques. L'ensemble de ces constructions témoigne de l'évolution typologique de l'architecture scolaire parisienne, de l'esthétique rationnelle des écoles municipales en briques de la seconde moitié du XIX^e siècle, de l'influence de l'architecture industrielle sur les bâtiments institutionnels des années trente. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 23 octobre 2012 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e



Extrait du P.L.U.